

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

Observation n°	Observations	Recommandations	Chef de projet	Plan d'action	Date d'achèvement prévue
<b>1. Gouvernance</b>					
1.1	Le Comité spécial des sous-ministres en matière de sécurité et d'urgence a apporté un grand appui au gouvernement dans sa prise de décisions et à la coordination des mesures administratives au sein du gouvernement et auprès du secteur privé.	Nous recommandons de donner un cadre officiel au comité spécial des sous-ministres et de lui confier le mandat de superviser les programmes de gestion des mesures d'urgence, de poursuite des activités et de sécurité du gouvernement.		Le MSP travaillera avec des partenaires afin de donner un cadre officiel à la gouvernance liée aux programmes de sécurité publique.	
1.2	Il était évident que les plans d'urgences de certains ministères n'étaient pas à jour. On fait remarquer que les ministères doivent respecter des obligations générales et précises inscrites dans la loi ( <i>Règlement 84-7</i> sur la permanence du gouvernement du Nouveau-Brunswick), entre autres la gestion de plans et de procédures.	Nous recommandons qu'un comité de travail officiel soit créé pour gérer les initiatives et les plans d'action connexes; nous proposons que le comité soit formé des SMA responsables du programme d'urgence de chaque ministère.		Le MSP travaillera avec des partenaires en matière de sécurité afin de préparer un plan de travail à l'intention du comité de travail des SMA.	
1.3	De toute évidence, il faut renforcer la gouvernance et la responsabilité pour assurer l'amélioration continue du programme de gestion des mesures d'urgence du gouvernement. Dans le même ordre d'idées, il faut accorder une attention renouvelée à la permanence du gouvernement et des services du gouvernement en situation d'urgence.	Nous recommandons que le GNB adopte officiellement à titre de norme de référence la norme Z1600 de la CSA, <i>Programmes de gestion des mesures d'urgence et de continuité des activités</i> .		Le GNB a déjà eu recours à la norme Z1600 de la CSA dans le cadre de l'EIE visant les importants projets industriels. Le MSP envisagera l'application plus vaste de cette norme de référence.	
1.4	Il ne fait aucun doute que la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents se sont accrues ces dernières	Nous recommandons que des renseignements pertinents soient régulièrement fournis au comité des sous-		La recommandation sera abordée au point 1.1.	

Observation n°	Observations	Recommandations	Chef de projet	Plan d'action	Date d'achèvement prévue
	années. Parallèlement, la position et les capacités du gouvernement n'ont pratiquement pas changé.	ministres pour lui permettre d'évaluer l'état de préparation, de comprendre les risques et les conséquences potentielles de situations d'urgence, de faciliter et d'appuyer les décisions de la haute direction et de fournir des conseils au gouvernement.			
<b>2. Coordination et collaboration</b>					
2.1	On a fait remarquer qu'il serait avantageux pour le MSP, le MTI et Énergie NB de collaborer plus étroitement avec les propriétaires-exploitants de réseaux sans fil commerciaux dans l'objectif d'améliorer la coordination et l'entraide lors des pannes.	Nous recommandons que le MSP, le MTI et Énergie NB collaborent plus étroitement avec les propriétaires-exploitants de réseaux sans fil commerciaux dans l'objectif d'améliorer la coordination et l'entraide lors des pannes.		Le programme des infrastructures essentielles du GNB répond déjà à ce besoin. Le personnel encouragera les principaux fournisseurs de service à participer activement.	
2.2	À notre avis, la modernisation du système de radiocommunications est la solution la plus efficace pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et de l'intervention en cas d'urgence.	Nous recommandons que le MTI poursuive ses efforts en vue de faire passer ses systèmes sans fil de la technologie analogique à numérique de manière à améliorer la coordination d'urgence, la collaboration entre les services d'urgence et la sécurité des travailleurs d'urgence.		Le MTI s'occupe déjà de ce besoin. Il a remplacé le système principal en hyperfréquences et examine actuellement des options en vue de moderniser les services radio mobiles.	
2.3	Les outils de communication modernes permettent d'obtenir de meilleures connaissances et compréhension de la situation et d'adopter des décisions et des interventions plus rapidement.	Nous recommandons que la conception du réseau de radio mobile, l'ingénierie des groupes d'appel et la politique opérationnelle répondent aux besoins particuliers des organismes de coordination locaux et provinciaux (DMU), des centres de communication et des centres des opérations d'urgence.		Le MTI et le MSP sont bien conscients de ces besoins, et on y remédiera dans le cadre de toute nouvelle solution.	

2. Coordination et collaboration (suite)				
2.4	Il existe un besoin manifeste de prendre les devants et d'élargir le dialogue sur les situations d'urgence et sur la façon dont les gouvernements, les services d'urgence, les organismes privés et les particuliers peuvent tous contribuer à réaliser l'unité des efforts.	<p>Nous recommandons que le gouvernement du Nouveau-Brunswick crée une table ronde sur la gestion des urgences et sur la résilience afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de favoriser un dialogue sur la réduction des risques et la résilience communautaire;</li> <li>• d'encourager l'amélioration continue des programmes d'urgence des secteurs public et privé;</li> <li>• de renforcer la collaboration et l'unification des efforts entre tous les organismes ayant une fonction de services d'urgence;</li> <li>• de promouvoir l'état de préparation du public.</li> </ul>		Le MSP dirigera les efforts en vue de créer une table ronde provinciale sur la gestion des urgences et sur la résilience.
2.5	La population a très bien réagi à Arthur. Les gens ont pris soin d'eux-mêmes, se sont portés au secours de leurs voisins et ont travaillé ensemble pour répondre aux besoins immédiats et entamer le processus de nettoyage. Malgré l'ampleur sans précédent des dommages causés par Arthur, la population est restée calme, a fait preuve de patience, et très peu de plaintes ont été exprimées.	Nous recommandons que la tempête tropicale Arthur serve d'exemple d'étude de cas sur une intervention efficace de la collectivité à une situation d'urgence axée sur l'importance de la collaboration entre la population et les organismes.		Comme le veut la pratique à la suite de tous les événements importants, les leçons tirées de la tempête tropicale Arthur seront intégrées dans les plans, les procédures et la formation.

3. Alerte publique					
3.1	Le CRTC a récemment ordonné à tous les radiodiffuseurs en direct d'être en mesure de diffuser des messages d'alerte d'urgence au plus tard le 31 mars 2015.	Nous recommandons que l'OMU NB collabore avec les radiodiffuseurs afin que les alertes publiques soient diffusées en direct lorsqu'il n'y a aucun employé en poste aux stations ou lorsque des vies sont en péril immédiat.		L'OMU NB collabore de près avec les diffuseurs pour les intégrer au Système national d'alertes au public.	
3.2	Lors de l'intervention pendant Arthur, les représentants n'ont pas été en mesure d'avoir recours aux stations de radio locales pour diffuser des messages au public. Les gens se sont tournés vers la radio pour obtenir des nouvelles et des conseils, mais soit que les stations locales n'étaient pas en ondes, soit qu'elles ne diffusaient pas de contenu local.	Nous recommandons que l'OMU NB et le BCE renouent des liens avec les grands diffuseurs afin de garantir qu'ils peuvent être mobilisés pour aider les responsables à informer et à conseiller la population lors des situations d'urgence.		La recommandation sera abordée au point 4.1.	
4. Information publique					
4.1	De récents changements apportés à la gestion des ressources de communication donnent la possibilité de réexaminer la meilleure façon de mobiliser et d'organiser les ressources de communication en situation de crise et d'urgence.	Nous recommandons que le BCE et l'OMU NB révisent et mettent à jour le Plan provincial d'information publique en cas d'urgence pour que celui-ci tienne compte des rôles, de l'organisation et des capacités de la nouvelle structure de communication du gouvernement.		Le BCE et l'OMU NB mettront à jour les plans et les procédures et les valideront lors du prochain exercice d'urgence nucléaire hors site à l'automne 2015.	
4.2		Nous recommandons que le BCE élabore une politique opérationnelle à l'appui pour voir à l'adoption d'une démarche uniforme pour répondre aux besoins de communication en situation de crise et d'urgence.		La recommandation sera abordée au point 4.1.	
4.3		Nous recommandons que le BCE et l'OMU NB se servent du prochain exercice d'urgence nucléaire hors site comme essai fonctionnel du Plan provincial d'information publique en cas d'urgence révisé.		La recommandation sera abordée au point 4.1.	

5. Services essentiels				
5.1	Pendant Arthur, de nombreuses collectivités locales ont aménagé des centres d'urgence communautaires pour répondre aux besoins de la population et servir de points de distribution d'eau et de glace.	Nous recommandons que tous les plans d'urgence municipaux et régionaux désignent des installations convenables qui serviront de centres d'urgence communautaires. Les plans devraient aussi exposer en détail les dispositions relatives à une source d'alimentation de secours et à des moyens de communication auxiliaires. Une aide financière du gouvernement à cette fin serait utile.		Le plan d'orientation à l'intention des municipalités sera modifié en conséquence.
5.2	Une quantité limitée d'aliments se trouve sur les tablettes et dans les entrepôts, peut-être une réserve de cinq jours. Nous importons 90 % de notre nourriture, dont une bonne partie passe par de longues chaînes d'approvisionnement qui reposent sur des infrastructures de transport, le carburant et des installations locales.	Nous recommandons que le programme des infrastructures essentielles s'assure de la participation du secteur de l'alimentation et de la distribution alimentaire dans le dossier de la résilience de la chaîne d'approvisionnement avec l'intention de resserrer la collaboration dans les situations d'urgence.		Le programme des infrastructures essentielles du GNB répond déjà à ce besoin. Le personnel sollicitera une plus grande participation des fournisseurs de services du secteur de l'alimentation et de la distribution alimentaire.
5.3	Durant Arthur, on a remarqué que l'état de préparation et la pratique variaient beaucoup entre les organismes d'intervention des secteurs public et privé. Cela donne à penser que la norme à laquelle sont assujettis les programmes d'urgence est insuffisante.	Nous recommandons que le MSP révise les exigences liées au plan de continuité des activités au sein du gouvernement et avec les propriétaires-exploitants d'infrastructures et de services essentiels. Appliquer le <i>Règlement 84-7</i> , la norme Z1600 de la CSA et la norme Z246 de la CSA.		Le MSP examinera les plans et fera rapport sur leur état actuel. Il collaborera aussi avec les ministères et les partenaires du secteur privé pour s'assurer que leurs plans d'urgence répondent aux exigences définies dans les normes applicables.
5.4	Étant donné l'exploitation des ressources continues et prévues, l'expansion de notre secteur énergétique et un risque accru de phénomènes météorologiques extrêmes, il serait avisé d'envisager des options en vue de fournir une plus grande assurance concernant les infrastructures et les services essentiels.	Nous recommandons que l'on envisage la possibilité d'obliger les propriétaires-exploitants d' <i>infrastructures essentielles vitales</i> et de <i>services essentiels de base</i> à collaborer avec le gouvernement concernant leurs programmes d'urgence.		Le MSP travaillera avec le gouvernement et les partenaires en matière d'infrastructure essentielle à définir des attentes plus claires et à officialiser les ententes pour garantir la continuité des <i>infrastructures essentielles vitales</i> et les <i>services essentiels de base</i> en situation d'urgence.